

Compte-rendu du Bureau Délibératif
Mardi 11 février 2020

N°	Rapporteur	Intitulé	Exposé des motifs	Délibération	Vote
1	M. TROGRIC	Présentation du plan de formation 2020	Il est rappelé aux membres du bureau la nécessité de construire et de proposer aux agents un plan de formation qui réponde simultanément au développement de compétences des agents et à celui de la collectivité. Ce plan traduit à la fois les besoins individuels et collectifs. Avant la campagne d'entretiens professionnels qui sert de support à l'élaboration du plan de formation, la collectivité a, comme chaque année, défini un nombre d'axes structurants. Au total, 1 035 jours de formation ont été accordés au titre de 2020. En outre, et parallèlement au plan de formation communautaire, un plan de formation intercommunal est validé avec les référents formation des communes. Tous ces axes pourront, au cours de l'exercice 2020, faire l'objet d'adaptation en fonction de leur organisation et de l'évolution des besoins des agents et de notre collectivité.	PREND ACTE du plan de formation 2020. INSCRIT au budget les dépenses induites par la validation du plan de formation.	VOTE A L'UNANIMITE
2	M. TROGRIC	Foyer rural de Faulx : attribution d'une subvention au titre du Val de Lorraine Classic	Dans sa demande du 29 janvier 2020, le Foyer Rural de Faulx sollicitait la Communauté de Communes pour l'obtention d'une subvention au titre du « Val de Lorraine Classic » dont la 21 ^e édition se déroule les 28 et 29 mars 2020. Les organisateurs, conscients des enjeux environnementaux, ont travaillé sur la réduction de l'impact de la manifestation. Le coût du projet est estimé à 195 400 €. Il est proposé au Bureau Communautaire de se prononcer en faveur d'une subvention de 5 000 €.	APPROUVE le versement d'une subvention de 5 000 €, au foyer rural de Faulx au titre de « Val de Lorraine Classic ». INSCRIT les crédits nécessaires au budget primitif 2020 sur l'article comptable 6574.	VOTE A L'UNANIMITE
3	M. TROGRIC	Attribution des primes en faveur de l'Habitat Privé	Un programme dénommé « Cœur Habitat » œuvre depuis 2014 sur le territoire pour aider à terme à la rénovation de plus de 200 logements privés. Les aides du Bassin de Pompey pour ces enjeux sont calculées sur une base forfaitaire de 15% de la dépense plafonnée à 20 000 € HT. Certains dossiers, en fonction de la spécificité des travaux, peuvent bénéficier d'aides complémentaires ou de déplafonnement.	APPROUVE l'attribution et le versement des aides à l'amélioration de l'habitat privé conformément aux tableaux.	VOTE A L'UNANIMITE